

**INSTRUCTIONS POUR LES DEMANDES DE SEJOURS DE REPIT
OU DE REPIT-REEDUCATION A L'HOPITAL MARIN DE HENDAYE
(pour les patients concernés par une pathologie neuromusculaire)**

Pour qu'une demande de séjour soit examinée par la commission statuant sur les admissions dans le pavillon Ribadeau-Dumas (Hôpital Marin de Hendaye), il faut que le dossier comprenne :

- une lettre de médecin (idéalement, celui qui suit la personne dans le cadre de la consultation du Centre de Référence neuromusculaire ou, à défaut, le médecin traitant)
- des copies de courriers médicaux récents (comptes-rendus de consultation du centre de Référence et/ou d'hospitalisation datant de moins de deux ans)
- des copies de carte d'identité, carte mutuelle, et attestation sécurité sociale en cours.

L'ensemble du dossier est à adresser par voie postale (ou électronique) à Mme Carole DALMONT, secrétaire du Dr. SOUDRIE à (carole.dalmont@hnd.aphp.fr ou tél : 05 59 48 08 20.

Important :

- la personne peut indiquer un souhait pour la période du séjour (mois ou saison) mais cela n'engage en rien la commission d'admission
- les séjours sont en règle générale de 4 semaines
- la personne demandeuse s'engage à informer, en temps et en heure, le secrétariat de toute difficulté pouvant amener, le cas échéant, à annuler ou décaler le séjour.